

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	14
Date de convocation		
Lundi 31 mars 2025		

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à 20 heures

**Le Conseil Municipal de la commune de
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Eric DAUBRIAC, Bernard ANÉ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Vanessa BUSQUET, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Corinne GOMEZ à *Chantal VEGA*, Stéphane BOUCHARD à *Pierre GUICHERD*, Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Michaël BOUTINES à *Jean-Pierre DESPAX*.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DESPAX.

Délibération n°2025-16

Objet : Vote du budget primitif 2025

Vu les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Après s'être assuré que le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2024 aient été reportés,

Après s'être fait présenter le détail des dépenses et recettes du budget prévisionnel 2025 présenté par chapitres,

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses et recettes pour le budget primitif 2025 s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 757 759,57€	DEPENSES INVESTISSEMENT	5 008 164,71
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 757 759,57€	RECETTES INVESTISSEMENT	5 008 164,71

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
16	1	1

- Décide de voter le BP 2025 tel que présenté,

Le Maire, Jean-Pierre COT

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	

